



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

## **Exercice 2023**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

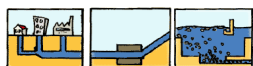
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	15
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	15
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	15
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	16
2.1.	Modalités de tarification.....	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	18
2.3.	Recettes .....	19
3.	Indicateurs de performance.....	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	20
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	22
3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	23
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	24
4.	Financement des investissements .....	25
4.1.	Montants financiers .....	25
4.2.	Etat de la dette du service.....	25
4.3.	Amortissements .....	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28
	ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	29

# 1. Caractérisation technique du service

## *1.1. Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA SEILLE AVAL

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

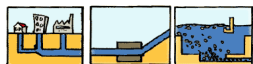
Compétences liées au service :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Communes adhérentes au Syndicat : BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, GOIN, LIEHON, LORRY-MARDIGNY, ORNY, PAGNY les GOIN, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY en SAULNOIS, TRAGNY, SOLGNE, VERNY, VIGNY

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : fin 2005  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2021  Non

## *1.2. Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2021*
- Date de fin de contrat initial : *31/12/2028*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2028*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
  - 1 - Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre de la concession (système d'assainissement de Saily à Châtel et de Secourt)*
  - 2 - Modification de périmètre : sortie de Lorry-Mardigny*
  - 3 - Modification périodicité indexations - RS*

*Nature exacte de la mission du prestataire : affermage : curage, dépollution, gestion clientèle, assainissement autonome, traitement ou/et évacuation des boues, assistance technique, astreintes, collecte des eaux usées.*

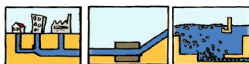
### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

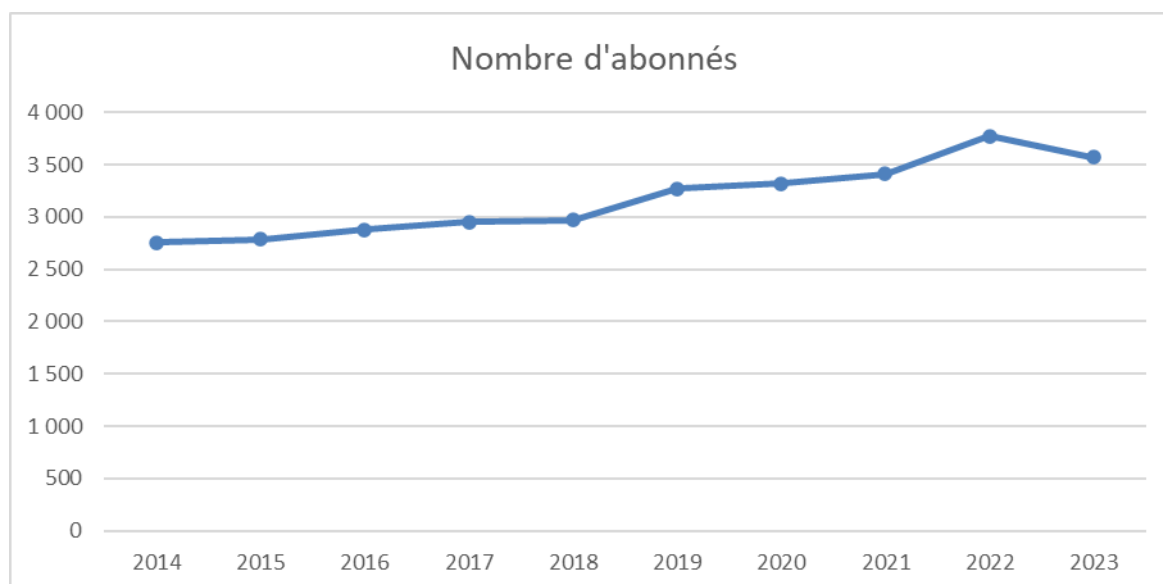
Le service public d'assainissement collectif dessert 8 749 habitants au 31/12/2023 (9 415 au 31/12/2022).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 569 abonnés au 31/12/2023 (3 771 au 31/12/2022).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants desservis 31/12/22	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre d'habitants desservis 31/12/23	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en % (abonnés)
BUCHY	96	43	94	43	0,0%
CHEMINOT	826	321	813	331	3,1%
CHERISEY	297	125	287	133	6,4%
GOIN	341	143	343	147	2,8%
LIEHON	123	61	128	61	-
LORRY-MARDIGNY	674	260	0		-
ORNY	360	176	357	185	5,1%
PAGNY LES GOIN	232	86	231	99	15,1%
POMMERIEUX	708	321	712	336	4,7%
POURNOY-LA-GRASSE	715	302	724	311	3,0%
SAILLY-ACHATEL	301	116	302	122	5,2%
SAINT-JURE	290	105	286	110	4,8%
SECOURT	205	79	205	80	1,3%
SILLEGNY	558	256	584	265	3,5%
SILLY EN SAUNOIS	35	20	34		-
SOLGNE	1 176	469	1 165	497	6,0%
TRAGNY	94		90	36	-
VERNY	1 996	733	2 005	755	3,0%
VIGNY	388	155	390	162	4,5%
<b>Total</b>	<b>9 415</b>	<b>3 771</b>	<b>8 750</b>	<b>3 612</b>	<b>-4,2%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 612. Selon le délégataire, il manque 1 commune sur 2023 : 61 pour Liehon soit 3 673.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46,27 abonnés/km au 31/12/2023 (45,26 abonnés/km au 31/12/2022).

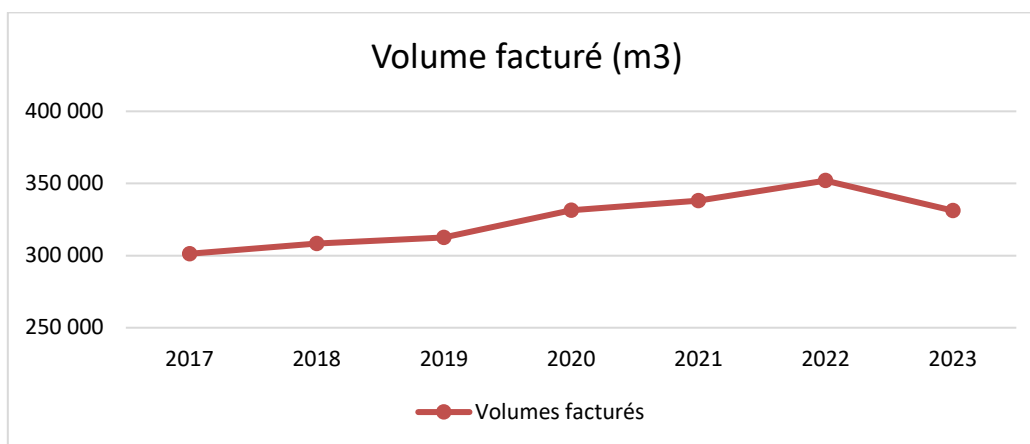
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,45 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,50 habitants/abonné au 31/12/2022).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	351 946	331 100	-5,9 %
Abonnés non domestiques	-	-	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>351 946</b>	<b>331 100</b>	<b>-5,9 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### **1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 47,016 km de réseau unitaire hors branchements,
- 23,549 km de réseau séparatif d'eaux usées gravitaire hors branchements,
- 6,562 km de réseau séparatif d'eaux usées en refoulement

soit un linéaire de collecte total de 77,127 km (83,315 km au 31/12/2022).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	POMMERIEUX	200 m3
Bassin d'orage	VERNY	235 m3
Bassin d'orage	STEP SOLGNE	310 m3

### **1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées**



Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : rhizostep de Vigny**  
Code Sandre de la station : 025771502056

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/05/2011							
Commune d'implantation				VIGNY (57715)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				400							
Nombre d'abonnés raccordés				162							
Nombre d'habitants raccordés				390							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				170							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de février 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE VIGNY							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO	90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
MES	30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK	10			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	6			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
Pt	4			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		40			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	85,7	15	84	2	93,6	2,4	79,7	2	33,3

**STEU N°2 : Saint Jure / Système d'épuration par percolation**  
Code Sandre de la station : 025761701821

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Infiltration par percolation								
Date de mise en service			30/08/2008								
Commune d'implantation			SAINT-JURE (57617)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			483								
Nombre d'abonnés raccordés			110								
Nombre d'habitants raccordés			286								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			142								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016								
			<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
			<input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de VIGNY							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO	90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
MES	30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK	10			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	80	19	84,6	5	90,6	17,3	24,7	1,8	30,8



**.STEU N°3 : Station d'épuration de Solgne**  
Code Sandre de la station : 025765501296

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/01/2000								
Commune d'implantation			SOLGNE (57655)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1 633								
Nombre d'abonnés raccordés			497								
Nombre d'habitants raccordés			1 165								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			580								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Moince					
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90				
DCO	125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75				
MES	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75				
Pt	2		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2022	Oui	3	98,4	17,4	97,1	3,6	98,2	4,9	93,7	0,5	93,5

**STEU N°4 : Rhizosphere de Cheminot**  
Code Sandre de la station : 025713701813

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de roseaux								
Date de mise en service			31/12/2007								
Commune d'implantation			CHEMINOT (57137)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			900								
Nombre d'abonnés raccordés			331								
Nombre d'habitants raccordés			813								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			300								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RIVIERE LA SEILLE					
Polluant autorisé	Concentration maximale moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>	200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60						
DCO	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60						
MES			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50						
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	99,1	1,5	97,5	2	99,4	52,4	41,1	8,2	43,6

**STEU N°5: Lagune de Pagny les Goin**  
Code Sandre de la station : 025753201817

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/05/2007								
Commune d'implantation			PAGNY-LES-GOIN (57532)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			230								
Nombre d'abonnés raccordés			99								
Nombre d'habitants raccordés			231								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			110								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE GOIN							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	oui	5	97,4	40	95,3	26	90,7	7,5	92,6	2,1	77,7

**STEU N°6: Rhizostep de Goin**  
Code Sandre de la station : 025725102136

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Rhizosphère								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			GOIN (57251)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			410								
Nombre d'abonnés raccordés			147								
Nombre d'habitants raccordés			343								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			212								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date mars 2014 <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE GOIN							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO	85			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
MES	30			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK	15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
Pt	4			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		40			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	3	97,3	14	96,9	3	95,7	33,1	43,5	2,7	50,1

**STEU N°7: Station d'épuration de Pommerieux**

Code Sandre de la station : 025754701244

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/2000								
Commune d'implantation			POMMERIEUX (57547) (Orny, Cherisey, PLG, Verny, Sillegny, Coin sur Seille)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			5 000								
Nombre d'abonnés raccordés			1 985 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)								
Nombre d'habitants raccordés			4 669 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			3 124								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RIVIERE LA SEILLE							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90				
DCO	100		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75				
MES	30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90				
NGL			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
NTK	10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
pH			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
Pt	2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité é (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2022	Oui	3,4	95,6	12,6	95,1	4,3	96,6	1,9	93,3	0,5	83,1

**STEU N°9 : Lagune Tragny**  
Code Sandre de la station : 025767602245

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagune									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		TRAGNY									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		194									
Nombre d'abonnés raccordés		36									
Nombre d'habitants raccordés		90									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		63									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 22/06/2007 abrogé et remplacé par l'arrêté du 21/07/2015.  <input type="checkbox"/> Déclaration du 09/11/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Fossé							
		Nom du milieu récepteur		L'Elme							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
DCO	85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75							
MES	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80							
NGL	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70							
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou								
Pt	3	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	96,8	35	86,6	7	93	11	71,1	2,4	45,5

## **1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**

### 1.8.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en t produit brut	Exercice 2023 en t produit brut
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	0	0
Système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	0,9	-
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	28,0	19,3
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	0	0
lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	0	0
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	74,3	80,6
<b>Total des boues produites</b>	<b>103,2</b>	<b>99,9</b>

### 1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	-	-
système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	-	-
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	<b>28,0</b>	<b>19,3</b>
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	-	-
Lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	-	-
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	<b>74,3</b>	<b>66,8</b>
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>102,3</b>	<b>86,1</b>

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	<b>Au 01/01/2022</b>	<b>Au 01/01/2023</b>
Frais d'accès au service:	31,89 €	33,83 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle dans un lotissement <sup>(1)</sup>	3 165€ 3 200 € à compter du 01/08/2022	3 200 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle avec raccordement <sup>(1)</sup>	6 330 € 6 400 € à compter du 01/08/2022	6 400 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)



Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	---	---
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,13 €/m <sup>3</sup>	2,13 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,4176 €/m <sup>3</sup>	1,5709 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,2330 €/m <sup>3</sup>	0,2330 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/05/2019 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 15/10/2019 effective à compter du 27/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement devenu Participation pour assainissement collectif et annule la délibération n°7-2019 du 24 avril 0219 intitulée « Déconnexion de fosse septique ».

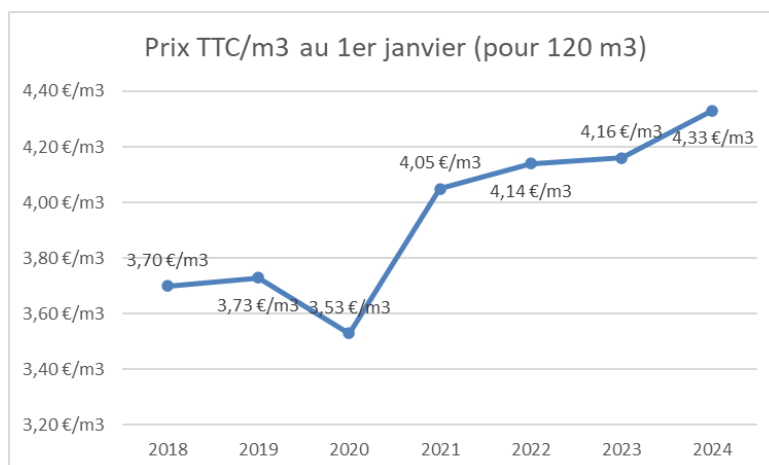
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	—	—	-
Part proportionnelle	255,60	255,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	255,60	255,60	0 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0	0	-
Part proportionnelle	170,11	188,51	10,82%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	170,11	188,51	10,82%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0 %
VNF Rejet :	—	—	—%
TVA	45,37	47,21	4,08%
<b>Total</b>	<b>499,04</b>	<b>519,28</b>	<b>4,06%</b>
<b>Prix €TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>4,16</b>	<b>4,33</b>	<b>4,09%</b>

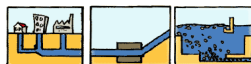
**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	<b>1 107 099,56</b> (y compris régulation d'un versement en retard de 2021)	<b>748 101,67 €</b>	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	<b>238 467,47</b>	<b>54 804,30 €</b>	<b>-77,02%</b>
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales	<b>0</b>		
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Primes épuration	<b>87 231,00</b>	<b>24 513,00 €</b>	<b>-71,90%</b>
Total autres recettes	<b>189,29</b>	<b>1 846,58 €</b>	<b>872,39%</b>
<b>Total des recettes réelles (sans les amortissements)</b>	<b>1 432 987,32</b>	<b>830 265,55 €</b>	<b>-42,06%</b>

## **3. Indicateurs de performance**

### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

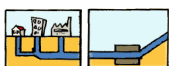
$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 749 habitants au 31/12/2023 (9 415 au 31/12/2022).

En l'absence d'une exhaustivité des documents de zonage d'assainissement, le nombre total d'abonnés potentiels n'est pas défini.

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de NC % des abonnés potentiels (NC en 2022).

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Barème	Valeur ICGPR
--------	--------------

Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		93,4 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>41</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	11
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>82</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2023 0 ou 100</b>
Rhizostep de Vigny	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Station d'épuration de Solgne	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Lagune de Cheminot	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Lagune de Pagny les Goin	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Station d'épuration de Pommerieux	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Rhysostep de Goin	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Lagune de Lorry-Mardigny	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'est pas connu. (Il n'était pas connu en 2022).

*\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau*

### **3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2023 0 ou 100</b>
<b>Cheminot</b>	100*	100*
<b>Goin</b>	100*	100*
<b>Lorry Mardigny</b>	100*	-
<b>Vigny</b>	100*	100*
<b>Pagny les Goins</b>	100*	100*
<b>Saint Jure Alemont</b>	0*	100*
<b>Tragny</b>	100*	100*
<b>Secourt</b>	100*	100*
<b>Pommerieux</b>	100*	100*
<b>Solgne</b>	100*	100*
	<b>96,66*</b>	<b>100*</b>

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est *100* (96,66 en 2022).

Le syndicat compte une installation de dépollution en moins à partir de 2023 : Lorry-Mardigny.

*\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau*

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Solgne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	19,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		19,3

#### Station d'épuration de Pommerieux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	80,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		80,6



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	99 326,63	264 227,59
Montants des subventions en €	193 251,95	539 024,13
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	257 825,08	214 386,54
	en intérêts	157 434,25	128 418,36

### 4.3. Amortissements



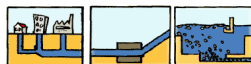
Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 455 688,82 € (455 506,40 € en 2022) pour le patrimoine et 3 180 € pour l'actif circulant (provision pour les mauvais payeurs).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Projet assainissement collectif Buchy/Liehon/Silly-en-Saulnois	100 000 € (études)	100 000 €

#### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Assainissement collectif à MONCHEUX	2024-2025	1 600 000,00
Projet assainissement collectif Buchy/Liehon/Silly-en-Saulnois	Fin 2024-2025	100 000,00 (études)
Assainissement collectif à SAILLY-ACHATEL	2025	90 000,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (137 €/m<sup>3</sup> en 2022).

En 2023, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 u / 1000 abonnés (P251.1).

En 2023, le taux de réclamations écrites (P258.1) est de 0,56 u / 1000 abonnés.

Le taux d'impayés est de 0,31 %. Il correspond aux taux d'impayés au 31/12 de l'année 2023 sur les factures émises au titre de l'année précédente (0,41% en 2022).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 415	8 749
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	103,2	99,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	4,16	4,33
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	82
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	137	0

\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

D 201.0 : tous les usagers du périmètre desservi

D 201.1 : tous les usagers connectés au réseau

DBO5 : demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représentant la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique présente dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale) présents dans l'eau.

MES : on appelle matières en suspension les très fines particules en suspension (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...) qui donnent un aspect trouble à l'eau, (turbidité) et s'opposent à la pénétration de la lumière nécessaire à la vie aquatique. En trop grande quantité elles constituent donc une pollution solide des eaux.

NGL : C'est la somme en azote de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un prélèvement (azote gazeux exclu)

NTK : C'est la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'eau

NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (ammonium) : L'azote ammoniacal est souvent le principal indicateur chimique de pollution directe d'une eau de rivière à l'aval d'un rejet polluant

PT : phosphore organique + phosphore minéral

# **ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

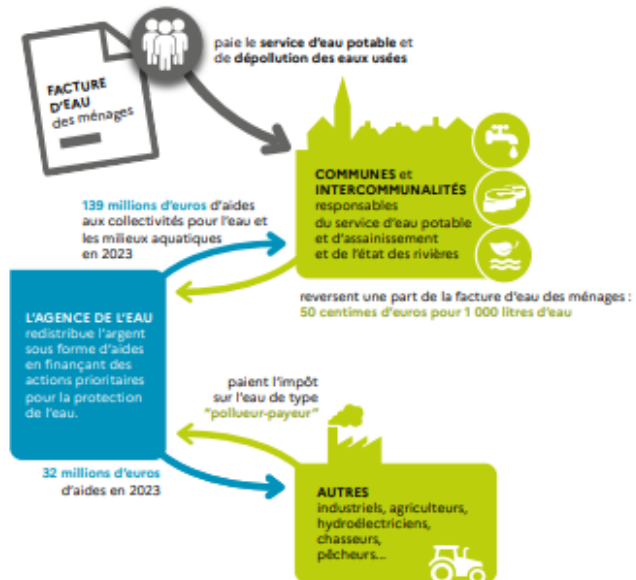
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.


Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**


pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>